

EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 27 avril 2026 19:00

En exercice : 11
Présents : 11
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation :
23/04/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Jocelyne BILLONNET

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_023 bis
N° de feuillet : 1

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :
Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Vote du budget primitif 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Mazille pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	217 502,79
Recettes :	57 184,79

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	455 330,56
Recettes :	455 330,56

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Investissement

Dépenses (dont 400 000,00 de RAR)	617 502,79
-----------------------------------	------------

Recettes (dont 560 318,00 de RAR)	617 502,79
-----------------------------------	------------

Fonctionnement

Dépenses :	455 330,56
------------	------------

Recettes :	455 330,56
------------	------------

ADOPTE A LA MAJORITE

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BILLONNET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :